



# Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. LIMITÉE

FCCC/CP/2004/L.1/Add.1 16 décembre 2004

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES Dixième session Buenos Aires, 6-17 décembre 2004

Point 13 a) de l'ordre du jour Conclusion des travaux de la session Adoption du rapport de la dixième session de la Conférence

# Projet de rapport de la dixième session de la Conférence des Parties

Rapporteur: M<sup>me</sup> Sylvia McGill (Jamaïque)

#### **Additif**

I. Réunion de haut niveau: le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention (Point 10 de l'ordre du jour)

#### A. Ouverture de la réunion de haut niveau

1. La réunion de haut niveau organisée dans le cadre de la Conférence des Parties, à sa dixième session, a été ouverte par le Président à la 4<sup>e</sup> séance, le 15 décembre. Souhaitant la bienvenue aux ministres et chefs de délégation, le Président a constaté qu'un niveau si élevé de participation était approprié pour une conférence qui marquait un jalon important dans l'histoire du processus de la Convention. Afin que la Conférence débouche sur les résultats que le monde escomptait d'une manifestation aussi importante, les représentants devaient redoubler d'efforts afin de parvenir à un accord sur tous les points à l'examen. Il importait de produire des résultats tangibles pour montrer que le processus allait de l'avant. Le Président s'est déclaré convaincu que le grand nombre de ministres présents et le niveau élevé d'engagement personnel allaient

conforter la volonté des États Parties d'agir dans l'exercice de leurs responsabilités communes mais différenciées.

## 1. Déclaration de la Secrétaire exécutive

- La Secrétaire exécutive a dit qu'au cours des 10 années écoulées depuis l'entrée en vigueur 2. de la Convention les travaux scientifiques consacrés aux changements climatiques avaient produit des résultats toujours plus solides. Les incidences possibles des changements climatiques que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avait mis en évidence se manifestaient toujours plus dans le monde entier. Les modèles climatiques, désormais mieux étayés, étaient en cours d'adaptation aux besoins locaux. Fondé sur des éléments scientifiques, le Protocole de Kyoto avait défini des règles pour l'utilisation d'instruments originaux qui rendait possibles des réductions des émissions avec un bon rapport coût-efficacité par l'intermédiaire des mécanismes du marché. Des registres étaient en cours de constitution en vue d'assurer la transparence et l'intégrité des échanges de droits d'émission. Le mécanisme pour un développement propre établi par le Protocole allait contribuer au développement durable dans les pays en développement, en induisant investissements privés et transfert de technologies. En outre le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) avait apporté son soutien à des projets relatifs aux changements climatiques à hauteur de 1,6 milliard de dollars, montant qui avait permis d'attirer 7,4 milliards de dollars de cofinancement au cours des 10 dernières années. Des actions en vue de l'adaptation aux changements climatiques venaient compléter les travaux relatifs à l'atténuation. Soulignant la nécessité urgente de se préparer aux incidences des changements climatiques, la Secrétaire exécutive a indiqué que la Conférence pouvait grandement contribuer à avancer sur la voie d'un consensus intergouvernemental concernant l'adaptation, y compris le soutien aux pays en développement vulnérables.
- 3. La Secrétaire exécutive a en outre noté que les pays industrialisés et les pays en développement, investis de responsabilités communes mais différenciées, recouraient à des approches très diverses en matière d'atténuation et d'adaptation. Les rapports et inventaires nationaux s'étaient révélés très utiles, non seulement pour assurer le suivi de la mise en œuvre et l'échange d'informations, mais aussi pour rapprocher les acteurs en vue de la définition de stratégies intégrées relatives au climat. Grâce à la participation active du secteur privé, des technologies respectueuses du climat se retrouvaient sur le marché et il était encourageant de

constater que l'intensité d'émission de l'économie mondiale avait diminué. La teneur de l'atmosphère en dioxyde de carbone continuait toutefois à augmenter à un rythme croissant et les actions menées depuis 10 ans pour faire face à un problème dont l'horizon temporel se chiffrait en décennies, si ce n'est en siècles, ne pouvaient constituer qu'une première étape. Il importait donc de planifier les prochaines étapes afin que les décisions en matière d'investissement permettent une riposte à la mesure des défis liés à l'objectif ultime de la Convention. En conclusion, la Secrétaire exécutive a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple argentins pour avoir accueilli une deuxième fois la Conférence des Parties.

# 2. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>

4. Le Secrétaire général a souligné que la Convention-cadre sur les changements climatiques avait concouru à inscrire le climat au centre des préoccupations locale, nationale et internationale. La Convention avait en outre débouché sur la mise en place d'institutions et de processus destinés à relever ce défi mondial. Bien plus restait toutefois à accomplir avant de pouvoir se convaincre que ce problème faisait l'objet d'un traitement adéquat. Des signaux inquiétants continuaient à se manifester quant aux incidences et aux risques liés aux changements climatiques et on s'attendait à ce que le prochain rapport d'évaluation du GIEC, le quatrième, apporte de nouveaux arguments scientifiques probants justifiant une action internationale urgente en matière aussi bien d'atténuation que d'adaptation. Au fur et à mesure que les incidences des changements climatiques se faisaient inévitables, l'ordre du jour du développement allait devoir évoluer pour y réserver une place à des mesures destinées à aider les sociétés à s'adapter. Il était impératif que la communauté internationale ne tolère pas que les conséquences des changements climatiques sapent les efforts qu'elle consacrait à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Se référant à la Conférence internationale convoquée pour procéder à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, il a engagé les participants à ces deux manifestations à tirer le meilleur parti des possibilités qu'elles offraient.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a donné lecture du message du Secrétaire général.

5. L'entrée en vigueur imminente du Protocole de Kyoto suscitait une vive attention. Le recours novateur à des mécanismes fondés sur le marché prévu dans le Protocole en vue de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre allait ouvrir un chapitre aussi nouveau que stimulant dans l'histoire des accords relatifs à l'environnement. Le Protocole allait aussi donner lieu à la mise en place d'un système solide de soutien au développement durable dans les pays en développement, notamment par l'intermédiaire du mécanisme pour un développement propre. Le Secrétaire général a demandé instamment aux participants d'œuvrer à faire fonctionner ces divers processus, qui allaient être l'objet d'une étroite surveillance. Il les a en outre appelé à regarder au-delà du Protocole, qui ne couvrait que la période allant jusqu'à 2012. Le défi à long terme consistait à promouvoir l'utilisation de sources énergétiques à faible émission de carbone, de technologies à faible émission et de sources d'énergie renouvelable. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, des sources d'énergie, des technologies et des stratégies de développement plus respectueuses de l'environnement s'imposaient. Il était également nécessaire de resserrer les partenariats avec le monde du financement et de l'investissement, ainsi que de faire davantage pour atténuer les incidences du changement climatique. Sans effort adéquat d'atténuation, l'adaptation allait devenir une tâche insurmontable. L'action de longue haleine requise pour s'attaquer aux changements climatiques était entrée dans une ère nouvelle. Partout dans le monde, les gens voulaient avoir des signes tangibles que le temps des tergiversations et des doutes était maintenant révolu. Le Secrétaire général a appelé les représentants à saisir cette occasion et les a assurés du soutien de l'ensemble du système des Nations Unies à cette entreprise d'une importance cruciale.

# 3. Déclaration du Président de la République argentine

6. Le Président de la République argentine a dit combien il appréciait que son pays ait accueilli la dixième session de la Conférence. Les changements climatiques constituaient un problème mondial qui menaçait les bases mêmes de la civilisation. Les transformations spectaculaires découlant des technologies modernes avaient perturbé l'équilibre écologique de la planète. Elles avaient commencé dans les pays développés, mais tous les pays en avaient subi les conséquences, en particulier les pays en développement, qui étaient ceux qui avaient le moins contribué au problème et qui étaient les plus vulnérables. Les changements climatiques aggravaient vraisemblablement la pauvreté et la faim dans de nombreuses régions à travers le globe. Il était donc d'autant plus important d'admettre les faits et de reconnaître l'ampleur du

problème. Des sociétés tout entières pouvaient être vouées à la disparition si les responsables du problème n'étaient pas disposés à faire les efforts nécessaires. Compte tenu des enjeux, les pays en développement étaient en droit de recourir à des pressions morales.

- 7. Le Gouvernement argentin avait appliqué des politiques et des mesures visant à atténuer les changements climatiques, à réduire les émissions et à protéger les écosystèmes. Il avait notamment encouragé l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et s'était attaché à renforcer l'efficacité énergétique, à préserver les forêts et à élaborer un vaste programme national en faveur de l'environnement. Cependant, on ne pourrait trouver des solutions valables et durables que si tous les pays s'y employaient, en particulier ceux qui disposaient des ressources financières et technologiques nécessaires. La charge que représentaient l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation devait être répartie équitablement en fonction des responsabilités et capacités de toutes les parties. À cet égard, force était de constater qu'une part importante des richesses environnementales qui contribuaient à la biodiversité se trouvait dans les pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés. Ayant profité de ce bien commun pendant plus de deux siècles de développement industriel, les pays développés avaient une dette environnementale envers les pays en développement. Pourtant, alors qu'ils appelaient les pays en développement à régler leurs dettes financières, ils ne se montraient pas disposés à assumer la responsabilité de leur dette environnementale.
- 8. Les pays en développement étaient déjà soumis à des pressions énormes dues à la pauvreté, aux difficultés d'accès aux marchés mondiaux et au manque de ressources pour mettre des services d'éducation et des infrastructures de base à la disposition de leurs populations. Compte tenu du déséquilibre entre pays riches et pays pauvres, rien ne justifiait que les pays développés tardent à s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention et de son Protocole de Kyoto. Les pays en développement quant à eux devraient profiter des possibilités qu'offrirait la mise en œuvre de ces engagements pour introduire des technologies novatrices qui permettraient de protéger l'environnement tout en assurant un développement économique durable. Le Président de la République argentine a conclu son intervention en appelant tous les pays développés à ratifier le Protocole de Kyoto et à contribuer à la mise au point de mesures susceptibles de conduire à des solutions concrètes.

# 4. Autres déclarations

9. Des déclarations ont été faites par les représentants de la République de Corée (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), d'El Salvador (au nom des pays d'Amérique centrale), de la Tanzanie (au nom des pays les moins avancés), du Kenya (au nom du Groupe des États africains) et des Pays-Bas (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres).

## B. Tables rondes auxquelles ont participé les ministres et les autres chefs de délégation

[à compléter]

# II. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 11 de l'ordre du jour)

## A. Déclarations des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

10. Lors de l'ouverture de la réunion de haut niveau, à la quatrième séance, tenue le 15 décembre, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, le Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Président de la CIPV, l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement, le Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), un Vice-Président de la Banque mondiale, le Directeur exécutif de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le Secrétaire exécutif adjoint de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

# B. Déclarations des organisations intergouvernementales

[à compléter]

C. Déclarations des organisations non gouvernementales

[à compléter]

----